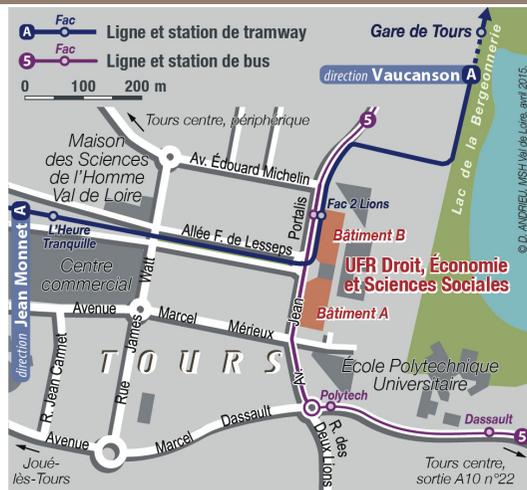


## Présentation du colloque

Lorsque l'on évoque le « juge de la légalité », c'est à la figure du juge administratif français de l'excès de pouvoir que l'on songe de prime abord. Cette assimilation mérite d'être questionnée et mise en perspective. C'est aussi, plus largement, la diversité des juges amenés à vérifier la « validité » des normes administratives, l'hétérogénéité de celles soumises à un tel contrôle, et la disparité des modalités d'exercice de celui-ci, qu'il importe de mettre en lumière, en s'émancipant d'une vision restrictivement axée sur le « contentieux de l'annulation » de Laferrière. Car la spécificité de la mission du juge de la légalité tend à s'obscurcir à mesure qu'évolue l'office du juge de l'excès de pouvoir pour se rapprocher de - voire se fondre dans - celui du plein contentieux.

On pourrait penser que l'opération intellectuelle consistant à juger de la légalité de quelque chose fait appel à des modalités de contrôle qui diffèrent de la seule appréciation d'un fait en termes de licéité, comme dans un contentieux de la responsabilité. Juger de la légalité administrative c'est, d'abord et avant tout, juger les normes administratives dans leurs rapports à d'autres normes. Faire de cette opération le propre du jugement de la légalité conduit à renouveler le regard porté classiquement sur cette question. Les tables rondes du colloque s'attacheront à explorer et réinterroger les différents aspects de ce que signifie juger de la légalité : quels objets, quelles modalités, quelles finalités et par quels juges ?

## Plan d'accès



## Renseignements et inscription

**Inscription gratuite obligatoire par mail auprès de**

Véronique PICARD

Ingénieur d'études

Responsable administrative de l'IRJI François-Rabelais (EA-7496)

[veronique.picard@univ-tours.fr](mailto:veronique.picard@univ-tours.fr)

02 47 36 11 70

**Date limite d'inscription : 12 novembre inclus**

**PASSE SANITAIRE OBLIGATOIRE**

**7h30 de formation reconnues pour les avocats**



# JUGER DE LA LÉGALITÉ ADMINISTRATIVE

## QUEL(S) JUGE(S) POUR QUELLE(S) LÉGALITÉ(S) ?

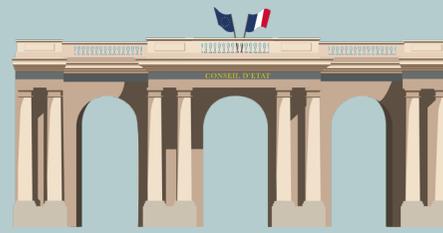
### COLLOQUE

SOUS LA DIRECTION DE BENJAMIN DEFOORT & BENJAMIN LAVERGNE



## VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021

FACULTE DE DROIT DE TOURS - AMPHI E - 8H30



JUGER DE LA LÉGALITÉ ADMINISTRATIVE  
QUEL(S) JUGE(S) POUR QUELLE(S) LÉGALITÉ(S) ?  
VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021

MATINÉE

APRÈS-MIDI

8h30 : Accueil des participants

**Ouverture**

Julien Bourdoiseau, Doyen de la Faculté de droit, économie & sciences sociales de l'Université de Tours

**Mots d'accueil**

Benjamin Defoort, Professeur à l'Université de Tours et Benjamin Lavergne, Maître de conférences à l'Université de Tours

9h00 : Table-ronde n° 1 : Quel(s) objet(s) ?

**Présidence**

Benjamin Defoort, Professeur à l'Université de Tours

**Discutants**

Sébastien Hourson, Professeur à l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense  
Pascale Gonod, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Aude Rouyère, Professeure à l'Université de Bordeaux  
Delphine Costa, Professeure à l'Université Aix-Marseille

10h30 : Débat et pause

11h00 : Table-ronde n° 2 : Quelle(s) modalité(s) ?

**Présidence**

Jacques Petit, Professeur à l'Université Rennes 1

**Discutants**

François Brunet, Professeur à l'Université de Tours  
Jérôme Prévost-Gella, Maître de conférences à l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense  
Florian Poulet, Professeur à l'Université d'Évry

12h30 : Déjeuner

14h00 : Table-ronde n° 3 : Quelle(s) finalité(s) ?

**Présidence**

Benjamin Lavergne, Maître de conférences à l'Université de Tours

**Discutants**

Gilles Pellissier, Conseiller d'État, Professeur associé à l'Université de Tours  
Joachim Lebied, Enseignant contractuel à l'Université de Tours  
William Grémaud, Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas Paris II  
Florent Blanco, Professeur à l'Université d'Orléans

15h30 : Débat et Pause

16h00 : Table-ronde n° 4 : Quel(s) juge(s) ?

**Présidence**

Éric Millard, Professeur à l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense

**Discutants**

Pierre-Yves Monjal, Professeur à l'Université de Tours  
François Pinatel, Avocat au Conseil d'État à la Cour de cassation  
Jean Sirinelli, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

17h30 : Débat et clôture